



**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
AMENAGEMENT DURABLE
ENVIRONNEMENT ET MOBILITE**

Direction des infrastructures et des transports
Direction adjointe à la conduite d'opérations
Service foncier, aménagement rural et urbanisme
Affaire suivie par : Anne FREMY
Mél : anne.fremy@oise.fr
Tél. : 03.44.06.63.96

Beauvais, le **25 JAN. 2022**

La Présidente du Conseil départemental

à

Monsieur le Directeur départemental
des territoires de l'Oise
40, rue Jean Racine
BP 20317
60021 BEAUVAIS Cedex

Objet : Collecte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Monsieur le Directeur,

Je fais suite à votre transmission du 17 novembre 2021, reçue le 23 suivant, dans le cadre de la procédure de porter à connaissance intéressant l'élaboration du PLUI de la communauté d'agglomération du Beauvaisis (CAB), en vous adressant les informations suivantes :

I. MOBILITE

Documents de référence :

- Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD) adopté par le Conseil départemental le 20 juin 2013 ;
- Le règlement de la voirie départementale adopté le 4 mars 2016 ;
- Le guide stratégique et méthodologique des aménagements sur routes départementales approuvé le 27 août 2018, et son mini-guide des aménagements de sécurité.

Ces documents sont accessibles sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Transports et déplacements ».

1) ROUTES DEPARTEMENTALES

Les routes départementales (RD) sont répertoriées notamment en fonction des trafics :

Catégorie	Caractéristiques	Trafic moyen journalier (véhicules/jour)
1	Routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants	> 15 000
2	Routes assurant des liaisons à caractère régional, desservant des pôles économiques importants	7 000 à 15 000
3	Routes assurant des liaisons inter-cantoniales, desservant des pôles économiques d'importance moyenne	2 000 à 7 000
4	Routes assurant des liaisons inter-cantoniales, desservant des pôles économiques de faible importance	500 à 2 000
5	Routes assurant des liaisons de dessertes locales	< 500

Vous trouverez ci-après la liste des RD du territoire de la Communauté d'agglomération, classées par catégorie, et les comptages les plus récemment relevés sur l'ensemble du territoire.

Catégories	Routes départementales	Nb de véhicules/jour	% poids lourds	PR	Date des comptages
Routes de 5ème catégorie	510	154	7,8	4.100	03/2016
	559	76	3,9	2.000	01/2016
	625	250	4,4	4.000	12/2014
Routes de 4ème catégorie	2	1 965	3,7	18.000	02/2019
	3	1 519	3,2	2.000	11/2018
	9	982	4,8	7.920	06/2019
	11	1 555	4,5	1.000	06/2016
	34	1 925	4,3	5.000	11/2018
	35	1 246	1,4	2.000	09/2018
	52	1 179	3,2	12.000	05/2017
	55	1 016	5	12.000	10/2015
	93A	1 181	2,9	0.145	12/2020
	94	1 244	9,4	1.000	05/2016
	106	1 035	3	2.000	10/2018
	114	604	4,1	4.000	06/2018
	125	756	4	2.000	06/2016
	151	1 984	4,6	35.000	06/2019
	501	683	2	2.000	06/2019
	504	661	3,2	0.500	04/2017
	512	637	2,3	2.000	10/2018
	513	937	7,9	9.000	11/2018
	526	1 430	1,8	2.000	06/2017
	537	728	3,5	1.000	12/2020
586	679	3,1	0.119	03/2015	
VCD586	513	3,1	0*.299	09/2011	
615	835	6,2	2.000	04/2017	

Catégories	Routes départementales	Nb de véhicules/jour	% poids lourds	PR	Date des comptages
Routes de 3ème catégorie	1	3 164	1,5	2.450	06 /2018
	12	5 887	3,5	12.488	10/2019
	93	2 882	3,5	2.000	04/2017
	125	3 193	5,3	12 000	04 /2019
	133	6 522	7,1	2.000	03/2017
	133E	2 757	2,6	1.000	07/2020
	139	6 343	3,8	4.475	06/2017
	149	5 352	5,1	8.000	10/2020
	151	2 290	13,7	30.000	05 /2017
	203	5 320	2,9	0.141	02/2020
	234	3 458	8,5	2.000	05/2019
	616	2 449	2,8	1.544	05/2019
	626	3 000	1,6	0.500	10/2015
	901E	6 598	3,3	2.907	06/2019
	930	3 350	10,4	30.000	06/2016
	931	4 770	2,2	12.000	05/2019
	938	6 134	6,7	6.000	11/2018
	Route de 2ème catégorie	149	7 222	4,9	5.000
901		13 060	7,4	5.000	07/2020
927		8 540	2,3	27.000	09/2016
981		9 605	10	20.858	07/2020
1001		14 795	6,7	29.900	06/2019

Les données, sous forme de carte et de tableau, sont accessibles sur opendata.oise.fr, thématique « Transports et déplacements ».

1.1 Plans d'alignement

Les plans d'alignement suivants, sont disponibles et peuvent être délivrés par les Archives départementales sous format numérique :

RD		Commune	Date d'approbation
RD 0011	chemin de grande communication n°11 de Rougemaison à Croissy	AUCHY-LA-MONTAGNE	22 janvier 1849
RD 0002	chemin de grande communication n°2 de Noailles à Ons-en-Bray	AUNEUIL	16 décembre 1948
RD 0002	chemin de grande communication n°2 de Noailles à Ons-en-Bray	AUNEUIL	6 avril 1891
RD 0002	chemin de grande communication n°2 de Noailles à Ons-en-Bray	AUNEUIL	18 août 1891
RD 0003	chemin de grande communication n°3 d'Auneuil à Marines	AUNEUIL	18 août 1891
RD 0002	chemin de grande communication n°2 de Noailles à Ons-en-Bray	AUTEUIL	5 juillet 1855
RD 0504	chemin de grande communication n°2	AUTEUIL	S.d.
RD 0035	chemin de grande communication n°35 de Vaux à Fresnes-Léguillon	BERNEUIL-EN-BRAY	11 mai 1965

RD 0081	chemin de grande communication n°81 de Clairoux à Vic-sur-Aisne	BERNEUIL-EN-BRAY	9 juillet 1870
RD 0931	chemin de grande communication n°94 de Bresles à Breteuil	BRESLES	23 décembre 1863
RD 0149	route départementale n°19 de Beauvais à Crèvecœur-le-Grand	CREVECOEUR-LE-GRAND	16 mars 1864
RD 0151	route départementale n°21 de Clermont à Grandvilliers	CREVECOEUR-LE-GRAND	10 février 1841
RD 0930	route nationale n°30 de Rouen à La Capelle	CREVECOEUR-LE-GRAND	5 septembre 1835
RD 0125	chemin de grande communication n°125 de Bresles à Méru	LE FAY-SAINT-QUENTIN	19 août 1896
RD 0034	chemin de grande communication n°34 de Bresles à Lafraye	FOUQUEROLLES	27 août 1852
RD 0938	chemin de grande communication n°141 de Beauvais à Montdidier	FOUQUEROLLES	7 juin 1835
RD 0011	chemin de grande communication n°11 de Rougemaison à Croissy	FRANCASTEL	19 août 1896
RD 0125	chemin de grande communication n°125 de Bresles à Méru	HAUDIVILLERS	19 juin 1843
RD 0512	chemin de grande communication n°12 de Beauvais à Saint-Leu-d'Esserent	HERMES	31 janvier 1870
RD 0512	chemin de grande communication n°12 de Beauvais à Saint-Leu-d'Esserent	HERMES	15 décembre 1885
RD 0512	chemin de grande communication n°12 de Beauvais à Saint-Leu-d'Esserent	HERMES	19 août 1896
RD 0512	chemin de grande communication n°12 de Beauvais à Saint-Leu-d'Esserent	HERMES	19 août 1896
RD 0514	chemin de grande communication n°12 de Hermes à Caillouel	HERMES	31 janvier 1870
RD 0052	chemin de grande communication n°52 de Marseille-en-Beauvaisis à Juvignies	JUVIGNIES	24 février 1865
RD 0034	chemin de grande communication n°34 de Bresles à Lafraye	LAFRAYE	24 février 1853
RD 0513	chemin de grande communication n°12	LAVERSINES	S.d.
RD 0537	chemin de grande communication n°55E	LITZ	17 juin 1890
RD 0011	chemin de grande communication n°11 de Rougemaison à Croissy	LUCHY	24 avril 1849
RD 0133	chemin de grande communication n°133 de Beauvais à Dieppe	MILLY-SUR-THERAIN	28 août 1834
RD 0133	chemin de grande communication n°133 de Beauvais à Dieppe	MILLY-SUR-THERAIN	23 janvier 1835
RD 0931	route nationale n°31 de Rouen à Reims	LA NEUVILLE-EN-HEZ	1er octobre 1841
RD 0009	chemin de grande communication n°9 de Clermont à Crèvecœur-le-Grand	REMERANGLES	11 septembre 1844
RD 0012	chemin de grande communication n°12 de Beauvais à Mouy	ROCHY-CONDE	27 avril 1853
RD 0513	chemin de grande communication n°12	ROCHY-CONDE	7 décembre 1880
RD 0931	route nationale n°31 de Rouen à Reims	LA RUE-SAINT-PIERRE	28 décembre 1840
RD 0001	chemin de grande communication n°1 de Beauvais à Gournay-en-Bray	SAVIGNIES	27 février 1844
RD 0133	chemin de grande communication n°133 de Beauvais à Dieppe	TROISSEREUX	30 janvier 1831
RD 0901	route nationale n°1 de Paris à Calais	TROISSEREUX	30 janvier 1831

Si ces plans d'alignement s'avèrent utiles, ils devront être repris dans les annexes servitudes afin que, conformément à l'article L 152-7 du code de l'urbanisme, leurs dispositions demeurent opposables aux tiers. A contrario, la suppression des plans d'alignement devenus obsolètes devra être portée à enquête publique.

1.2 *Projet routier inscrit au Plan Départemental pour une Mobilité Durable (PDMD)*

Il n'y a pas de projet routier inscrit au PDMD sur le territoire de la CAB.

2) CIRCULATIONS DOUCES

2.1 *Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)*

Le Département est compétent, en lien avec Oise-Tourisme, pour établir le PDIPR ayant vocation à préserver les chemins ruraux, la continuité des itinéraires et ainsi à favoriser la découverte de sites naturels et de paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est traversé par :

Chemins de grande randonnée

Les chemins de grande randonnée suivants sont inscrits au PDIPR.

DENOMINATION DU CIRCUIT	COMMUNES
GR 126	ALLONE
GR 126	AUX MARAIS
GR 125	CREVECOEUR-LE-GRAND
GR 126	FROCOURT
GR 126	GOINCOURT
GR 124	HAUDIVILLERS
GR 124 ; GR 225	HERMES
GR 124	LITZ
GR 125	MILLY-SUR-THERAIN
GR 126	LE MONT-SAINT-ADRIEN
GR 124 ; GR 124A ; GR 124 /225	LA-NEUVILLE-EN-HEZ
GR 125 ; GR 126	PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS
GR 126	SAVIGNIES

Chemins équestres

Les chemins équestres suivants sont inscrits au PDIPR.

DENOMINATION DU CIRCUIT	COMMUNES
Chemin rural n° 2 dit "le chemin de Grumesnil à Sinancourt"	AUNEUIL
	AUTEUIL
	CREVECOEUR LE GRAND
	HERMES
Chemin rural n° 3 dit de "Villers St Barthélémy à Rainvillers par Monchy"	RAINVILLERS
Chemin de la Jonquière, Chemin du Quart, Ancienne route de Gournay, VC n°4 d'Armentières au Détroit Chemin rural de Courcelles	SAVIGNIES

Chemins de petite randonnée

Les chemins de petite randonnée suivants sont inscrits au PDIPR.

DENOMINATION DU CIRCUIT	COMMUNES	DATE D'INSCRIPTION AU PDIPR
Le Circuit du Bois de la Grange	AUX-MARAIS	Délibération 306 du 20 juin 2002
Du Mont-César à l'abbaye de Froidmont	BAILLEUL-SUR-THERAIN	Décision de la commission permanente n° III-03 du 23 janvier 2006
La Vallée des Miroirs	BAILLEUL-SUR-THERAIN	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
La Fontaine Chaudron	BRESLES	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Les Grandes Plaines	BRESLES	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Liaison n° 4 reliant le circuit "Les Grandes Plaines" et le circuit "Le Chemin des 4 Vents"	BRESLES	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
Marais et Petits Monts	BRESLES	Décision de la commission permanente n° III-07 du 26 janvier 2009
La Vallée Madame	CREVECOEUR-LE-GRAND	Décision de la Commission Permanente n° III-10 du 14 décembre 2009
Voie CREVECOEUR/ST-OMER	CREVECOEUR-LE-GRAND	Délibération 306 du 20 juin 2002

Les Grandes Plaines	LE FAY-SAINT-QUENTIN	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Le Rû de la Liovette	FONTAINE-SAINT-LUCIEN	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
Le Plateau et le Fonds des Vallées	FOUQUEROLLES	Décision de la commission permanente n° III-08 du 15 juin 2009
Les Grandes Plaines	FOUQUEROLLES	Décision de la commission permanente n° III-08 du 15 juin 2009
Le Rû de la Liovette	GUIGNECOURT	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
Le fond de l'Argillère	HAUDIVILLERS	Décision de la commission permanente n° III-03 du 23 janvier 2006
Sentier d'Haudivillers	HAUDIVILLERS	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Du Mont-César à l'abbaye de Froidmont	HERMES	Décision de la commission permanente n° III-03 du 23 janvier 2006
La Fontaine Chaudron	HERMES	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
La Marche du Fond des Jambes	HERMES	Délibération 306 du 20 juin 2002
Liaison n°1 reliant le circuit "Le Panorama de la Trouée Blanche " et le circuit "La Fontaine Chaudron"	HERMES	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
Panorama de la Trouée Blanche	HERMES	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Du Mont Volant aux Ployes	LITZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
La Vallée de la Brèche	LITZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Le Chemin des Quatre Vents	LITZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Le Rû de la Liovette	MAISONCELLE-SAINT-PIERRE	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
Sur les Pas des Anglais	MILLY-SUR-THERAIN	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
A la rencontre de St Louis	LA NEUVILLE-EN-HEZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007

Du Mont Volant aux Ployes	LA NEUVILLE-EN-HEZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Du Mont-César à l'abbaye de Froidmont	LA NEUVILLE-EN-HEZ	Décision de la commission permanente n° III-03 du 23 janvier 2006
La Fontaine Chaudron	LA NEUVILLE-EN-HEZ	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
La Marche du Fond des Jambes	LA NEUVILLE-EN-HEZ	Délibération 306 du 20 juin 2002
Le Plateau et le Fonds des Vallées	NIVILLERS	Décision de la commission permanente n° III-08 du 15 juin 2009
Liaison n° 6 reliant le circuit "Le Fond des Vallées" à la commune de Nivillers	NIVILLERS	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
Tour de ville de Velennes	NIVILLERS	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
Le Chemin des Quatre Vents	REMERANGLES	Décision de la commission permanente du 21 mai 2012 n° II-01
Voie CREVECOEUR / ST-OMER	ROTANGY	Délibération 306 du 20 juin 2002
La Fontaine Chaudron	LA RUE-SAINT-PIERRE	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Le Chemin des Quatre Vents	LA RUE-SAINT-PIERRE	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Les Chênes Verts	LA RUE-SAINT-PIERRE	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 24 septembre 2007
Liaison n° 4 reliant le circuit "Les Grandes Plaines" et le circuit "Le Chemin des 4 Vents"	LA RUE-SAINT-PIERRE	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
De la Grande Prairie au Bois de la Grange	SAINT-LEGER-EN-BRAY	Décision de la commission permanente n° VI-14 du 19 mars 2007
Les Belles Vues	LE SAULCHOY	Décision de la commission permanente n° III-07 du 26 janvier 2009
Fosses et Vallées	SAVIGNIES	Délibération 306 du 20 juin 2002
Sur les Pas des Anglais	TROISSEREUX	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
Le Plateau et le Fonds des Vallées	VELENNES	Décision de la commission permanente n° III-08 du 15 juin 2009

Tour de ville de Velennes	VELENNES	Décision de la commission permanente n° VI-09 du 10 décembre 2007
Sur les Pas des Anglais	VERDEREL-LES-SAUQUEUSES	Décision de la commission permanente n° III-08 du 16 juin 2008
Les trésors des bois de Warluis	WARLUIS	Décision de la commission permanente n° III-03 du 23 janvier 2006

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

II. DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

1) ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

Le Conseil départemental a approuvé le 18 décembre 2008 un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) identifiant 251 sites dont 69 d'intérêt départemental.

Ainsi, le territoire de la Communauté de Communes du Beauvaisis est concerné par les ENS suivants

COMMUNE	ENS	DENOMINATION	Intérêt départemental
ALLONNE	CLE03	Les Grands Prés d'Allonne	OUI
ALLONNE	CLE02	Les Carrières	NON
AUX MARAIS	BRA09	Bois de Belloy	NON
AUX MARAIS	BRA08	Prairies alluviales de l'Avelon	OUI
AUX MARAIS	CLE01	Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud	NON
AUTEUIL	PDT07	Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray	OUI
AUTEUIL	BRA11	Bocage brayon de Berneuil en Bray	OUI
BAILLEUL-SUR-THERAIN	CLE07	Mont César	OUI
BAILLEUL-SUR-THERAIN	CLE08	Marais tourbeux de Bresle	OUI
BAILLEUL-SUR-THERAIN	CLE06	Butte du Quesnoy	NON
BAILLEUL-SUR-THERAIN	CLE05	Marais de Merlemont	NON
BAILLEUL-SUR-THERAIN	CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	NON
BEAUVAIS	CLE01	Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud	NON
BEAUVAIS	XXX	Marais de Saint-Just	NON
BEAUVAIS	BRA10	Mont aux Lièvres	NON
BERNEUIL-EN-BRAY	PDT07	Pelouses et bois de la Cuesta Sud du Pays de Bray	OUI
BERNEUIL-EN-BRAY	BRA11	Bocage brayon de Berneuil en Bray	OUI
BRESLES	CLE06	Butte du Quesnoy	NON
BRESLES	CLE08	Marais tourbeux de Bresle	OUI
CREVECOEUR-LE-GRAND	PPI26	Bois du Camp Jourdain	NON
CREVECOEUR-LE-GRAND	PPI27	Butte du Gallet	OUI
FONTAINE-SAINT-LUCIEN	PPI29	Vallon des Longues Eaux	NON
FOUQUENIES	PPI19	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin	NON
FOUQUENIES	PPI21	Coteau du Thérain	OUI
FROCOURT	CLE02	Les Carrières	NON
FROCOURT	BRA11	Bocage brayon de Berneuil en Bray	OUI

GOINCOURT	PPI19	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin	NON
GOINCOURT	BRA08	Prairies alluviales de l'Avelon	OUI
HERCHIES	PPI08	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur av	NON
HERCHIES	PPI21	Coteau du Thérain	OUI
HERMES	CLE08	Marais tourbeux de Bresle	OUI
HERMES	CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	NON
JUVIGNIES	PPI25	Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies	NON
LAVERSINES	CLE06	Butte du Quesnoy	NON
LAVERSINES	PPI41	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	NON
LITZ	CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	NON
LITZ	PPI43	Vallée de la Brèche	NON
LITZ	PPI41	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	NON
MILLY-SUR-THERAIN	PPI15	Vallée de Villers, Bois de Belloy et de Varde	OUI
MILLY-SUR-THERAIN	PPI08	Cours des rivières Thérain en amont d'Herchies et des rus de l'Herboval et de l'Herperie, secteur av	NON
MILLY-SUR-THERAIN	PPI20	Bois et Larris de Courroy	NON
LE MONT-SAINT-ADRIEN	PPI19	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin	NON
MUIDORGE	PPI29	Vallon des Longues Eaux	NON
LA NEUVILLE-EN-HEZ	CLE08	Marais tourbeux de Bresle	OUI
LA NEUVILLE-EN-HEZ	CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	NON
NIVILLERS	PPI41	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	NON
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crène	OUI
PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS	PPI19	Forêt domaniale du Parc Saint-Quentin	NON
RAINVILLERS	BRA08	Prairies alluviales de l'Avelon	OUI
RAINVILLERS	BRA09	Bois de Belloy	NON
ROCHY-CONDE	CLE06	Butte du Quesnoy	NON
ROCHY-CONDE	CLE05	Marais de Merlemont	NON
ROCHY-CONDE	PPI41	Réseau de cours d'eau salmonicoles du Plateau picard entre Beauvais et Compiègne : Laversines, Arond	NON
LA RUE-SAINT-PIERRE	CLE08	Marais tourbeux de Bresle	OUI
LA RUE-SAINT-PIERRE	CLE13	Forêt domaniale de Hez-Froidmont et bois périphériques	NON
SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crène	OUI
SAINT-LEGER-EN-BRAY	BRA09	Bois de Belloy	NON
SAINT-LEGER-EN-BRAY	BRA11	Bocage brayon de Berneuil en Bray	OUI
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	CLE01	Carrière souterraine du Larris Millet à Saint-Martin-le-Noeud	NON

SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	BRA09	Bois de Belloy	NON
SAINT-MARTIN-LE-NOEUD	BRA11	Bocage brayon de Berneuil en Bray	OUI
SAINT-PAUL	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crène	OUI
SAINT-PAUL	BRA08	Prairies alluviales de l'Avelon	OUI
LE SAULCHOY	PPI30	Bois de Moismont et Vallée de Fontaine	NON
SAVIGNIES	BRA07	Massif forestier du Haut Bray et Bois de Crène	OUI
TROISSEREUX	PPI25	Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies	NON
TROISSEREUX	PPI24	Coupure verte	NON
VERDEREL-LES-SAUQUEUSE	PPI25	Garenne de Houssoye et Mont de Guéhengnies	NON
WARLUIS	CLE04	Montagne de Merlemont, Bois de Hez-Ponchon	NON
WARLUIS	CLE05	Marais de Merlemont	NON

Les fiches descriptives correspondantes sont jointes au présent courrier.

Pour rappel, le classement en **ENS** ne constitue pas une protection réglementaire des espaces considérés. Il ne s'agit que d'un inventaire de sites dont les richesses écologiques et paysagères nécessitent une attention particulière. De plus selon les projets envisagés sur ces espaces, le classement en ENS peut donner accès à des aides du Conseil départemental visant à les préserver et à les ouvrir au public. Elles sont à destination de tous porteurs de projets qu'ils soient publics ou privés. Ces aides concernent : l'acquisition de terrains en ENS par les collectivités, les inventaires et suivis naturalistes, l'entretien, la gestion et la restauration écologique, l'aménagement pour l'accueil du public et la valorisation pédagogique. Le taux de subvention est défini en fonction de l'intérêt de l'ENS.

Concernant le foncier, le Département ne peut intervenir que sur les zones de préemption au titre des ENS (**ZPENS**) instaurées suite à une concertation locale. Elles sont limitées dans l'Oise et ne concernent pas tous les ENS. Le territoire de la communauté d'agglomération est concerné par la présence de la ZPENS située sur l'ENS Coteau du Thérain situé sur les communes d'HERCHIES et de FOUQUENIES.

La présence de ces ENS se doit donc d'être soulignée dans vos documents d'urbanisme au même titre que les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (**ZNIEFF**) afin de sensibiliser les porteurs de projets. Tous les ENS de la communauté d'agglomération sont intégrés pour leurs quasi-totalité à l'intérieur de la ZNIEFF de type1.

2) LA RESSOURCE EN EAU

1. Assainissement

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2018.

13 stations sont présentes sur le territoire :

- AUNEUIL (4 400 EH), remise à niveau en 2010.
- AUTEUIL (1 500 EH), mise en service en 2016, elle permet de traiter également les eaux usées de BERNEUIL-EN-BRAY.
- BAILLEUL SUR THERAIN (2 500 EH), mise en service en 1986.
- BRESLES (6 000 EH par temps sec et 10 000 EH par temps de pluie), mise en service en 2009.
- BEAUVAIS (110 000 EH), remise à niveau en 1997. Elle permet de traiter les effluents de 11 communes (FOUQUENIES, TILLE, BONLIER, ALLONNE, WARLUIS (2015), Hameau de WAGICOURT (THERDONNE), ST-MARTIN-LE-NOEUD, AUX MARAIS, ST-LEGER-EN-BRAY, RAINVILLERS, GOINCOURT).
- CREVECOEUR-LE-GRAND (5 400 EH), mise en service en 2015.

- FROCOURT (1 300 EH), mise en service en 1982.
- HERMES (20 000 EH), mise en service en 2014. A noter que la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de communes Thelloise depuis le mois de juin 2017.
- LA NEUVILLE EN HEZ (1 000 EH), mise en service en 1972.
- MILLY-SUR-THERAIN (7 000 EH), remise à niveau en 2012, elle permet de traiter les eaux usées provenant des communes de HERCHIES, de PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS, de SAVIGNIES et de TROISSEREUX.
- ROCHY CONDE (2 200 EH), mise en service en 2005.
- SAINT-PAUL (5 000 EH), remise à niveau en 2015, elle permet également de traiter les eaux usées provenant de SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE et du MONT-SAINT-ADRIEN.
- THERDONNE (900 EH), mise en service en 2001.

2. Eau potable

La Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est compétente en matière d'eau potable depuis le 1^{er} janvier 2020. La collectivité exerce la compétence notamment par représentation substitution pour les syndicats de l'agglomération Beauvaisienne, de la Brèche, du Crocq, d'Hermes et ses environs, de Silly-Tillard et d'Essuiles Saint Rimault.

22 captages sont situés sur le territoire de la CAB.

4 captages sont identifiés prioritaires au titre du GRENELLE 2 : il s'agit de FOUQUENIES, AUNEUIL, BRESLES et LITZ.

De plus, les captages de FRANCASTEL, HAUDIVILLERS et LUCHY sont définis comme sensibles aux pollutions diffuses.

Ces 7 ouvrages doivent donner lieu à la mise en place d'actions pour reconquérir la qualité de la ressource en eau.

Concernant le captage de FRANCASTEL, une interconnexion va être réalisée afin d'abandonner la ressource actuelle qui présente des dépassements de la limite de qualité pour le paramètre nitrates.

Les captages GRENELLE 2 sont engagés dans des démarches d'Aire d'Alimentation de Captages afin de mettre en œuvre un plan d'actions concerté avec les acteurs du territoire. La partie étude est terminée pour le captage d'AUNEUIL. Elle est avancée pour les captages de BRESLES et LITZ. La démarche a été initiée pour le captage de FOUQUENIES à la fin 2021.

3. Rivière

Le territoire de la CAB est concerné par les bassins versants :

- Thérain et Avelon
- Troesne (Epte)
- Brèche
- Noye-Trois Doms
- Celle-Evoissons

Du point de vue hydrographique, elle n'est toutefois pas directement concernée par le Thérain et ses affluents et très ponctuellement par la Brèche et ses affluents.

La compétence Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) a été transférée :

- Au Syndicat des Intercommunalités du Thérain (SIVT)
- Au Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Brèche (SMBVB)

Le SIVT et le SMBVB sont détenteurs d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) relative à leurs programmes pluriannuels de restauration et d'entretien. Ces DIG leurs confèrent une servitude de passage.

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Epte (SMBE) est un nouveau syndicat qui doit prendre ses fonctions en janvier 2022. Il sera compétent sur la totalité du bassin versant de l'Epte. Toutefois, la CAB ne désire pas pour l'instant adhérer à cette structure au regard de la faible surface de son territoire concernée.

Le positionnement de la CAB est identique avec l'AMEVA qui représente la structure historique pouvant être compétente sur les bassins versants Noye,-Trois Doms et Celle-Evoissons pour l'agglomération.

La compétence Prévention des Inondations (PI) a été transférée seulement au SIVT.

La définition d'une bande d'inconstructibilité le long de l'ensemble des cours d'eau serait une démarche favorable permettant de limiter le risque inondation et ruissellement tout en facilitant les interventions éventuellement nécessaires sur le milieu aquatique.

4. Ruissellement

Les problématiques d'inondations par ruissellement ne relèvent pas de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Cette compétence étant facultative, aucune collectivité n'est astreinte à agir.

Les syndicats, SIVT, l'AMEVA et le SMBE, proposent de la prendre en charge à titre optionnel.

De nombreuses problématiques de coulées de boue sont présentes sur l'ensemble des bassins versants composant le territoire de la CAB. Cet état de fait nécessiterait la réalisation d'études de bassins versants permettant notamment de définir les axes de ruissellements ainsi que les secteurs sensibles ne devant pas être urbanisés. Ces études peuvent faire l'objet d'un financement à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Une vision globale relative à la gestion des eaux pluviales urbaines et rurales compléterait avantageusement le zonage d'assainissement pluvial et fournirait des informations sur les secteurs potentiellement sensibles sur le territoire.

III. IMMOBILIER ET LOGISTIQUE

Le Conseil départemental possède les propriétés bâties suivantes sur le territoire de la communauté

Beauvais	CDEF/DPL	Bureau CDEF + Hangar DPL	224 Bis Avenue Marcel Dassault
Beauvais	DDN	Bâtiment DDN	16 rue Albert et Arthur Desjardins
Beauvais	DDN	Ex-SATESE	20 rue Albert et Arthur Desjardins
Beauvais	Maison de l'Innovation	ex CIO	22 Avenue Victor Hugo & rue Condorcet
Beauvais	DDN / SERVICE ENTRETIEN	Ex-Laboratoire	18 rue Albert et Arthur Desjardins
Beauvais	GARAGE + REPRO + SERVICE INTER.		14 rue Albert et Arthur Desjardins
Beauvais	HALL	Hall des sports	rue du Maréchal Leclerc
Beauvais	HOTEL	Hôtel du Département	1 rue Cambry

Beauvais	MAISON DES SYNDICATS		22 Place de la préfecture
Beauvais	PARKING	Parking Cambry	Rue Cambry
Beauvais	STRUCTURE PARTAGEE	Centre administratif François Bénard	1 rue Cambry / Avenue de l'Europe
Beauvais	Direction Patrimoine	bâtiment A Bis (Ex Piquant)	36 rue Salvador Allendé
Beauvais	STRUCTURE PARTAGEE	Bâtiment Amyot d'Inville	2 rue Jean Baptiste Oudry
Beauvais	STRUCTURE PARTAGEE	Centre administratif Victor Hugo	58 Avenue Victor Hugo
Beauvais	DDN/PDTE	Espace Galilée	2 rue de la tapisserie
Beauvais	DIL/DRD	2/3 garage départementale 1/3 centre routier spécialisé	78 rue des cheminots
Beauvais	ARCHIVES	Archives départementales	71 rue du Tilloy
Beauvais	CULTURE	Direction de la Culture	1 Bis rue Saint Nicolas
Beauvais	MUSEE	Maison Rodin (annexe du musée)	1 rue du tourne Broche
Beauvais	MUSEE	Musée départemental	1 rue du Musée
Beauvais	PDTE	Centre Administratif Caron	10 & 12 rue Charles Caron
Beauvais	CDEF		18 & 22 rue Brûlet
Beauvais	MDS	MDS Argentine	18 rue des Flandres Dunkerque
Beauvais	MDS	MDS Brûlet	28 rue Brûlet
Beauvais	DIL / SERVICE COURRIER	Ex-Services vétérinaires	20 rue Albert et Arthur Desjardins
Beauvais	MDS	MDS Saint Jean	32 rue Jean Rebour

Beauvais	MDS	MDS Boislile	69 Avenue Victor Hugo
Beauvais	CDEF	Maison d'accueil	80 rue d'Amiens
Crèvecœur-le-Grand	CRD		52 rue de Breteuil
La-Rue-Saint-Pierre	CRD		Rue de Litz
Rochy Condé	CDEF	Maison d'accueil	12 route de Mouy
Tillé	RESERVE DU MUSEE	Réserves musée AK 51, AK 78 et AK 90	12 avenue de l'Europe

Beauvais	CSD	Centre de Supervision Départemental SMOTHD	10 rue des Métiers
Beauvais	OISE TOURISME	Oise Tourisme	22 place de la préfecture
Beauvais	OISE MOBILITE	aussi dénomination Site Oise	1 rue Villiers de L'Isle Adam
Beauvais	RIA	Délégation de service public	69 Avenue Victor Hugo
Beauvais	DDN/PDTE	Espace Galilée	2 rue de la tapisserie
Beauvais	STRUCTURE PARTAGEE	Bâtiment Hervé CARLIER	36 rue Salvador Allende

Auneuil	GENDARMERIE	8 logts, LST et 2 garages	168 Avenue Foch
Auneuil		Terrain future gendarmerie	rue de Aulnes

Luchy	BOIS	Location du droit de chasse Société Amicale des chasseurs de Luchy	
Beauvais	ETAT	Direction Générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes	6 Avenue de l'Europe
Beauvais	ETAT	Ecole primaire annexe (Gestion communale)	4 rue Binet
Beauvais	ETAT	Institut universitaire de formation des maîtres (ancien fille) + Ecole annexe Bossuet(application)	3 rue Bossuet
Beauvais	ETAT	Lycée Truffaut (Ancien IUFM garçon) Gestion régionale	4 rue pontoise
Beauvais	ETAT	Palais de justice	12 Boulevard Saint Jean
Beauvais	ETAT	Préfecture de l'Oise	1 place de la préfecture
Beauvais	ETAT	Préfecture de l'Oise Annexe Europe Services préfectoraux	6 Avenue de l'Europe
Beauvais	ETAT	Préfecture de l'Oise Maison d'habitation	13 rue Bossuet
Beauvais	ETAT	Préfecture de l'Oise Maison d'habitation	31 rue de Savignies
Beauvais	ETAT	CDDP	22 Avenue Victor Hugo & rue Condorcet

Auneuil	Collège	Le point du Jour	Rue du Bel Air 60390 AUNEUIL
Beauvais	Collège	Henri Beaumont	36 Avenue du 8 Mai 1945 60000 BEAUVAIS

Beauvais	Collège	Charles Fauqueux	35, rue Louis Roger 60000 BEAUVAIS
Beauvais	Collège	Jules Michelet	3 rue Saint Quentin 60000 BEAUVAIS
Beauvais	Collège	Jean-Baptiste Pellerin	15 Rue du Pré Martinet 60000 BEAUVAIS
Beauvais	Collège	Georges Sand	25 Rue de Tillé 60000 BEAUVAIS
Bresles	Collège	Condorcet	9 Rue du Petit Chantilly 60510 BRESLE
Crèvecœur le Grand	Collège	Jéhan le Fréron	Rue des Ecoles / Rue de Marseille 60360 CREVECOEUR-LE-GRAND
Crèvecœur le Grand	Nouveau collège		Zone industrielle 60360 CREVECOEUR-LE-GRAND

IV. LOGEMENT

Les documents de référence concernant le logement sont les suivants :

- Le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGV), adopté le 7 juin 2019. Ce document est consultable sur le site Oise.gouv.fr, Rubrique Politiques Publiques, thématique Habitat, Logement, Politique de la ville, Renouvellement urbain
- Le Plan Départemental d'Action pour l'Hébergement et le Logement des Personnes Défavorisées (PDAHLPD), adopté le 20 février 2015. Ce document est accessible sur la plateforme internet des données ouvertes de l'Oise, OpenData Oise (opendata.oise.fr), thématique « Urbanisme et habitat ».

1) PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR L'HEBERGEMENT ET LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES (PDAHLPD)

Dans l'Oise, le PDAHLPD applicable a été adopté le 20 février 2015.

Il définit les objectifs et les mesures destinés à permettre aux personnes et familles sans aucun logement, menacées d'expulsion sans relogement, hébergées ou logées temporairement, exposées à des situations d'habitat indigne, confrontées à un cumul de difficultés financières et/ou sociales, d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir et de disposer des fournitures d'eau et d'énergie. Il assure dans les territoires, la cohérence des réponses apportées en matière de logement, d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement vers l'insertion par le logement des personnes ou familles en difficulté.

2) PROGRAMME D'INTERET GENERAL (PIG) DU DEPARTEMENT DE L'OISE : OISE RENOV' HABITAT

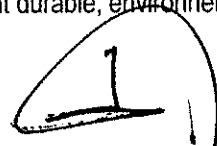
La revalorisation du parc privé dégradé constitue un enjeu essentiel et montre à quel point ce parc est complémentaire du parc social. C'est une des raisons pour lesquelles un programme d'intérêt général - amélioration de l'habitat privé (PIG 60) a été créé.

Le Département a donc confié à un prestataire les missions de suivi et d'animation du PIG AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE OISE, ciblé sur les 4 thématiques suivantes :

- Lutte contre la précarité énergétique ;
- Résorption de l'habitat insalubre (de l'habitat dégradé à l'indignité) ;
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie et au handicap ;
- Aide au conventionnement par l'ANAH de logements en loyer social ou très social.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour la Présidente du Conseil départemental
et par délégation,
le Directeur général adjoint
Aménagement durable, environnement et Mobilité



Lyonel BOSSIER

Pièces jointes :

- Fiches ENS
- Fiches PDIPR